



Conseil d'administration

Lundi 15 Mars 2021

18h30-20h45 en visioconférence

Sous la présidence de Michaël BOUTINES,

Sont présents :ARCAS Fabrice, ASTRE Christelle, BENNET David, BESNIER Sylvie, BOULHIMSSE Jamila (départ 20h40), BOUYSSONNIE Yannick, BROUSSES Thierry, BOUDIAF Mohamed, CASTELLI Florence, CLOT Jean Pierre, CROS Philippe (arrivé 19h50), DAGADA Serge, DIEZ Fabienne, DUBEDOUT Jean Philippe, ESCAFRE BELLEGARDE Céline, ESCOURROU Alain, GLEIZES CERVERA Sophie, HUC Michel (arrivé 19h00), MERCADIER Nadine, MOUNIER Jean Pierre, RABOT Pascal, SCHLEGEL Corinne, SOLASSOL Damien, SOULES Myriam, TERZULLI Thomas, TUXAGUES Christian, UHMANN Sylvie.

Excusés : BUNEL Laurent, GARNIER Adrien, MYARO Nodjalem.

Invités présents : DECLERCQ Thomas, GAZEU Dylan, BOULESTEIX Sandrine, PRIVAT Pauline.

Invité excusé : TEYSSIER Patrick

Ordre du jour :

- PV CA 12 décembre 2020
- Rebondir Ensemble : solutions et plan d'actions
- Arrêt des compétitions et CMCD, modalités saison prochaine
- ITFE : QUALIOPI et organisation interne
- Convention d'occupation des locaux GEOCC
- Point d'information financier et mesures d'accompagnement
- Divers

Ouverture de la séance à 18h30

1. Adoption PV CA DU 12 Décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

2. Rebondir Ensemble : solutions et plan d'actions.

M. BOUTINES rappelle que la démarche de la Ligue « Rebondir Ensemble » doit permettre de soutenir des actions en direction des clubs et des mesures d'accompagnement financier. En parallèle ce plan doit trouver une lecture avec les différentes mesures de la FFHB qui viennent d'être publiées. Un temps va être pris demain avec les présidents de comité pour éviter des interférences entre les différences aides et les différents interlocuteurs.

Présentation rapide des mesures de la FFHB

- AXE 1 - Le déploiement du handball au sein du milieu scolaire
- AXE 2 - Le déploiement de toutes les formes de handball
- AXE 3 - L'aide à la digitalisation de nos clubs
- AXE 4 - Le déploiement de nouvelles ressources salariées sur l'ensemble du territoire avec incitation à mobiliser

JP. CLOT rappelle que la démarche est en lien avec les attendus des clubs tels qu'exprimés sur l'enquête.

Il rappelle également que cette analyse du handball doit nous permettre, en complément des actions conduites par chaque commission, d'affecter des enveloppes financières.

En complément du plan initial au budget 2020 qui était de 120 000 € (ayant permis la gratuité des affiliations, la réduction d'un tiers des coûts des engagements d'équipes et d'un fonds de relance de 78 000 €) et de la création d'une réserve de 74 000 € par l'affectation du résultat de l'exercice 2019, nous pouvons aujourd'hui annoncer qu'un avoir sur les licences d'un montant de 152 000 € sera réalisé, notamment en conséquence de mesures de gestion interne. Cet avoir fera l'objet d'une provision sur l'arrêté des comptes 2020 (quasi-finalisé).

Au total, à ce jour, la ligue peut mobiliser près de 350 000 € au titre de la relance de l'activité des clubs.

Présentation du plan d'actions Rebondir Ensemble par chaque référent

Beach Handball en Occitanie par M. BOUDIAF

Contexte

« La mise en place du Beach Handball permet de maintenir l'activité et le lien avec les licenciés.

Extrait retour de club enquête : « La mise en place du Beach handball dans notre club semble avoir été bien perçue par les licenciés et les collectivités. Nous avons l'intention de développer cette pratique, avec l'installation d'un terrain de Beach permanent. »

Objectifs

Coordonner la pratique sur toute la Ligue, et les actions fédérales avec le territoire ; Former des cadres de la pratique (techniciens et arbitres) ;

Communiquer et organiser des temps spécifiques (webinaires, journées d'initiation et de découverte, événements d'envergure...);

Favoriser la création de sections au sein de clubs et le développement des terrains.

Plan d'actions

Création, en lien avec l'ITFE, une offre de formation qualifiante :

- Organisation d'une formation professionnelle continue à destination des salariés des clubs et des Comités, permettant aux professionnels d'être opérationnels à court terme.
- Construction d'un parcours de formation à destination de tous les acteurs (entraîneurs, dirigeants, arbitres...) en lien avec l'offre fédérale.

Communication aux clubs de l'ensemble des outils/ressources/aides favorisant la mise en place du BH :

- Organisation de webinaires plus ciblés que les webinaires FFHB (lien avec les aides disponibles).
- Création d'un cahier des charges pour la mise en place de terrain.
- Création d'un kit d'accompagnement des collectivités et des écoles.

Organisation d'évènements : journées/tournois de découverte dans les Comités (objectifs : 32 tournois)

A retenir :

- *8 comités sont volontaires. La Ligue organisera une formation à destination de 15 salariés ressources identifiés pour accompagner le projet Beach au mois d'avril.*
- *Accompagnement des clubs en ressources humaines ou matérielles et sur l'aspect événementiel.*
- *32 journées découvertes sont envisagées, avec formation et matériel de qualité. Ceci afin que les clubs puissent organiser dès cet été des tournois.*

Formation par S. BOULESTEIX et D. GAZEU

Contexte

« 44% des clubs employeurs répondants à l'enquête souhaitent former leurs salariés.

Les clubs avec des professionnels sont ceux qui ont plus facilement mis en place ces pratiques, à l'inverse des clubs composés uniquement de bénévoles. »

Objectifs

Proposer des offres de formation adaptées au contexte et aux profils :

- **Former / Faire évoluer les compétences de l'ensemble des professionnels du territoire sur les pratiques alternatives**
- **Sensibiliser / Former les dirigeants**

Plan d'actions

Construction d'un programme de formation, à destination des professionnels, sur les pratiques alternatives :

- Organisation d'une formation professionnelle continue à destination des salariés des clubs et des comités, permettant aux professionnels d'être opérationnels à court terme (TFP IV Educateur de handball (parcours modulaire) mention animateur socio-éducatif et sociétal).
- Intégration du Beach Handball dans la formation.

Évolution de notre offre de formation à destination des dirigeants, qui s'imbrique avec plusieurs offres externes et un accompagnement ciblé :

- Mise en place d'un « service d'orientation du dirigeant bénévole », permettant d'analyser les besoins et d'enclencher une orientation (interne/externe).
- Organisation d'une nouvelle session dirigeants/bénévoles par l'ITFE.
- Faire le lien avec l'offre de formation proposée par les partenaires du territoire.

A retenir :

- *Immédiatement d'avril à juillet : proposer aux salariés des clubs et comités qui sont formés à l'encadrement technique mais directement aux formes de pratiques alternatives, Une formation « flash » avec acquisition de la mention socio-éducative du TFP 4 sera proposée pour préparer la reprise dans des conditions particulières.*
- *Pour le moyen terme, consolider avec de nouveaux partenaires l'offre de formation à destination des dirigeants en utilisant le retour d'expériences de cette situation de crise.*

Politiques publiques par M.HUC

Contexte « enquête »

« Un peu plus de la moitié des clubs répondants (52%) déclarent avoir sollicité au minimum une aide publique spécifique pour faire face à la crise.

Un service aux licenciés / Une offre club difficiles à construire : les clubs ayant revu leur fonctionnement ont en grande majorité revu ou adapté leurs relations avec les bénévoles (83%) ; la moitié ont également revu ou adapté leurs relations avec leurs bénéficiaires. »

Objectifs

Accompagner la structuration via trois axes principaux :

- Sensibiliser sur les enjeux du sport santé
- Enclencher une phase d'acculturation des clubs aux outils numériques : L' e-club
- Aider les clubs à accéder à des aides et des services extérieurs (ex : Agence Nationale du Sport)

Plan d'actions

Diffusion/Proposition aux clubs de supports permettant de s'inscrire dans une démarche de mise en place des pratiques alternatives :

- Organisation de webinaires sur les offres de pratiques (qui répondent aux divers enjeux), en complément des supports FFHB.
- Création de fiches pratiques « clés en mains ».

Accompagnement des clubs à la prise en main de solutions digitales répondant aux besoins structurels (en parallèle de l'axe 4 du plan de reprise FFHB « L'aide à la digitalisation de nos clubs ») :

- Ciblage de solutions.
- Organisation de temps de présentation spécifiques des diverses solutions numériques.

Accompagnement des clubs à l'accessibilité des services extérieurs :

- Enclencher une démarche d'accompagnement pro-active Ligue/Comités en direction des clubs.
- Organisation de temps de présentation sur l'ANS.

A retenir :

- Sensibiliser sur le Sport Santé
- Acculturation des clubs aux outils numériques
- Aider les clubs à accéder à des aides et des services extérieurs (ex : ANS...)

Digitalisation des clubs par D. GAZEU

Contexte

« 45 clubs répondants (30%) ont prévu d'investir dans un outil digital (de gestion, de communication, ou de collaboration).

Parmi ces clubs à la recherche d'une solution numérique, 62% d'entre eux ont également revu leur fonctionnement

Interne, et sont donc dans une phase de transformation. »

Objectifs

Mettre à disposition des solutions numériques portées par la Ligue, qui répondent à un enjeu précis

Accompagner la déclinaison du plan de digitalisation fédéral

Proposer des solutions aux clubs répondants aux enjeux structurels (gestion, communication, etc...)

Plan d'actions

Identification et proposition de solutions numériques déclinables sur l'ensemble du territoire (portage Ligue) :

- Ref'Mate : favoriser l'accès au handball par la compréhension des règles.
- Maracuja : créer/optimiser le lien club/licenciés.
- Rematch : communiquer sur le handball à l'échelle club et territoriale.

Proposition aux clubs de solutions répondants à divers enjeux structurels :

- Proposer un catalogue de solutions numériques exploitables par tous les clubs.
- Organiser dans un premier temps une présentation globale de ces solutions.
- Dans un deuxième temps, prise en main de ces solutions par les clubs intéressés avec les prestataires.

Imbrication du plan de digitalisation fédéral dans les actions territoriales :

Mycoach Sponso+ Helloasso Besport

A retenir :

- *Les solutions numériques sont à décliner et à porter par Ligue soit par des retours d'expériences utilisateurs des clubs, soit par la création d'équipe en charge de son déploiement*
- *La création de réseaux complémentaires des solutions identifiées par la FFHB doit offrir de nouvelles opportunités*
- *Les réponses des solutions numériques doivent être au cœur des attentes des acteurs des clubs et aussi bien répondre à du fonctionnement général, sportif mais également vers d'autres projets de clubs comme le partenariat*

Développement de l'emploi par S. UHMANN et P. PRIVAT

Contexte

« 41 clubs déclarent vouloir embaucher ou amorcer une nouvelle collaboration professionnelle. 46% des clubs employeurs répondants (23 clubs) souhaitent une ressource humaine supplémentaire, 20% (9 clubs) suggèrent une mutualisation de cette ressource, 8 clubs expriment ce double souhait. »

Objectifs

Accompagner les clubs souhaitant créer un emploi Favoriser les mutualisations (lien avec le GE)

Accompagner les clubs souhaitant pérenniser des collaborations existantes Favoriser le déblocage des aides (ANS)

Plan d'actions

Actualisation de l'état des lieux des RH du handball en Occitanie :

- Mise en place d'un « Observatoire de l'emploi handball en Occitanie »
- Mise à jour de la base de données « Emploi »

Réalisation d'entretiens qualitatifs avec les clubs ayant des besoins :

- Accompagnement des dirigeants à la pré-embauche (en lien avec le projet du club) ;
- Ciblage des opportunités de mutualisation via le GE.
- Orientation vers les opportunités de déploiement de nouvelles ressources (soutient à l'emploi, dispositif apprentissage avec aide ANS, dispositif emploi ANS, plan 1 jeune / 1 solution).

Création d'outils permettant aux clubs d'accéder à des aides/dispositifs :

- Guide « Emploi » : les différents métiers pouvant répondre aux besoins, les aides, le GE, les formations professionnelles, etc...
- Fiche technique « ANS » : précisions sur les aides, montage des dossiers, etc...

Optimisation de la diffusion des aides pour les clubs :

- Orientation vers les aides existantes (lien avec le Guide des aides LOHB).
- Suivis des dossiers du plan de relance FFHB.

A retenir

- *Cet axe prioritaire pour surmonter la crise et éviter une perte de compétences au service du développement du handball*
- *Apprendre à mutualiser l'emploi est un gap sur lequel l'acculturation des dirigeants de clubs doit évoluer ; d'où l'offre particulière du Groupement d'Employeurs Occitanie de Handball*
- *Saisir les opportunités nouvelles offertes par les pouvoirs publics pour déclencher de nouvelles créations ou de soutien comme cela a pu être fait avec la promotion sur l'apprentissage au mois de novembre malgré le 2^{ème} confinement*

En conclusion : La communication doit être rapide et précise, et le travail déjà fait nous permet d'être réactif à l'appui d'outils associés. Les interlocuteurs sur les 5 thèmes du plan d'action doivent être identifiés afin d'accompagner les clubs en fonction des différentes demandes.

3. Arrêt des compétitions et CMCD, modalités saison prochaine.

F. ARCAS, Président de la CTOC, présente au C.A les différents principes de base au niveau National et Régional sur l'arrêt des compétitions et reprise saison 2021/2022.

CHAMPIONNATS ADULTES – NIVEAU NATIONAL

- Les championnats seront reconduits à l'identique de la saison 2020/2021.
- Tous les clubs seront sondés afin de savoir s'ils acceptent ou non leur niveau de jeu.
- En cas de refus, le club ne sera pas pénalisé (interdiction d'accéder uniquement à l'issue de 2 saisons).
- En cas de refus de jouer au niveau N3M ou N2F, la Ligue pourra procéder à un repêchage, afin de conserver un nombre d'équipes identique au niveau de jeu.

CHAMPIONNATS ADULTES – NIVEAU REGIONAL

- Les championnats seront reconduits à l'identique de la saison 2020/2021.
- Tous les clubs seront sondés afin de savoir s'ils acceptent ou non leur niveau de jeu.
- En cas de refus, le club ne sera pas pénalisé (interdiction d'accéder uniquement à l'issue de 2 saisons).
- En cas de refus de jouer au niveau proposé, la Ligue pourra procéder à un repêchage.

CHAMPIONNATS JEUNES – NIVEAU NATIONAL

- La règle qui sera appliquée, permet à chaque Ligue de conserver un nombre d'équipes identiques en -17F et -18G par rapport à la saison 2020/2021. Ce qui signifie pour la Ligue Occitanie, 8 équipes en filles et 7 équipes en garçons.
- La FFHandball a proposé 2 options aux Ligues. Soit repartir en 2021/2022 avec les mêmes équipes que la saison 2020/2021. Soit attribuer un nombre de places aux clubs « constants » à ce niveau de jeu et laisser la main aux Ligues pour attribuer les places restantes.
- Après consultation de l'ensemble des membres de la COC et de l'ETR, le choix de la Ligue Occitanie s'est porté sur la 2^{ème} proposition. La FFHandball n'autorisant pas la tenue de « matchs à enjeux » d'ici la fin de saison 2021, il est impossible de jouer des barrages.

Rappel de l'objectif principal : les meilleurs collectifs de l'Occitanie évoluent au niveau national, dans la limite des places disponibles. La COC, après rapprochement avec l'ETR, proposera les listes d'accédants aux niveaux -17F et -18G National. En plus des critères sportifs, l'obligation de l'entraîneur « autorisé et qualifié » sera appliquée dès septembre.

Liste des diplômes requis :

- soit le certificat « Former des jeunes »
- soit le certificat « Performer avec des adultes »
- soit le diplôme « Entraîneur interrégional jeunes »
- soit le diplôme « Entraîneur interrégional adultes »

En complément d'information, en -17 F, le nombre d'équipes sera maintenu à 96, à l'issue de la saison 2021/2022, voire 2022/2023, à suivre.

CHAMPIONNATS JEUNES – NIVEAU REGIONAL

- Un travail identique à celui qui a été proposé en mars 2020 sera mis en place, en lien avec les COC Départementales.
- Le nombre d'équipes par niveau de jeu, ainsi que les formules proposées seront identiques à celles prévues pour la saison 2020/2021.

Intervention de M. SOULES : sur les entraîneurs en charge des niveaux nationaux dont la formation devait faire l'objet d'un recyclage cette saison car fin de validité, quel processus est mis en place au regard du contexte ?

S. BOULESTEIX : Le nécessaire a été au niveau de l'IFFE. Si des cas particuliers persistent, il faut prendre son attache pour construire un parcours en début de saison prochaine.

Après présentation, le dispositif général d'arrêt des compétitions et mandat à la commission d'organisation des compétitions pour préparer l'ensemble du dispositif et d'informations en direction des clubs est soumis au vote

Adopté à l'unanimité

Mise au vote de la proposition financière concernant la prolongation de la validité des engagements de la saison 2020/2021 à 2021/2022 entraînant la gratuité des engagements des équipes au niveau régional au prorata du nombre d'équipes engagées sur la saison de référence.

Adopté à l'unanimité

Sur proposition de S. DAGADA un vote sur la non-application de la CMCD pour la saison 2020/2021

Adopté à l'unanimité

Précision étant faite : réflexion en parallèle sur une forme plus valorisante et moins « sanctionnante » sera ouverte.

4. ITFE : QUALIOPi et organisation interne

Statuts de la Ligue

Article 23 – L'institut de Formation et d'Emploi

L'institut de Formation et d'Emploi est l'outil, au sein de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, en charge de mettre en œuvre les formations des acteurs du Handball en priorité. Sa composition, ses missions et son fonctionnement sont définis par le règlement intérieur.

Règlement Intérieur de la Ligue

9 - L'INSTITUT TERRITORIAL DE FORMATION ET D'EMPLOI

Article 29

29.1 Composition

L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi dénommé Occitanie Formation est administré par un comité directeur. Sa composition et son fonctionnement sont précisés par un règlement particulier adopté par le conseil d'administration de la Ligue Occitanie de handball.

Comité directeur = première appellation, en concordance avec le RI

Pour éviter la confusion avec une autre instance, cette instance de pilotage pourrait s'appeler Comité de Pilotage de l'ITFE.

Proposition de composition :

- Président Ligue ou son/sa représentant(e)
- 3 membres du CA ligue
- 1 à 2 représentants des Comités
- Responsable du pilotage administratif/financier
- Responsable du pilotage pédagogique
- Référent(e) qualité
- Coordonnateur du Titre IV

- Coordonnateur du parcours modulaire

Membres associés : en fonction de l'ordre du jour, le Comité de Pilotage peut exceptionnellement inviter un membre associé :

- Pour les sujets liés au handicap : Référent handicap + Membre de l'écosystème « handicap »
- Pour les sujets liés à des formations précises/exceptionnelles : Formateurs/Coordonnateurs concernés
- Pour les sujets liés à l'IFFE nécessitant un échange avec ce dernier : Représentant de l'IFFE
- Pour les sujets liés à l'apprentissage nécessitant un échange avec le CFA : Représentant du CFA Sports Occitanie
- Personne qualifiée en fonction du sujet

Fonctionnement :

Le Comité directeur / Comité de pilotage de l'ITFE se réunira 1 fois tous les 2 mois, sauf nécessité particulière ; il proposera un ordre du jour avec une partie fixe et récurrente, et une partie évolutive en fonction des sujets et du contexte. La partie fixe pourrait, à minima, se composer de la manière suivante :

- Point d'étape sur les formations modulaires en cours ;
- Point d'étape sur la formation Titre IV en cours ;
- Traitement des réclamations ciblées ;
- Démarche qualité ;

Règlement Intérieur de la Ligue

9 - L'INSTITUT TERRITORIAL DE FORMATION ET D'EMPLOI

Article 29.2 Rôle et missions - Le rôle d'Occitanie formation et ses missions sont définis dans le règlement administratif de l'organisme

➔ Mettre en place un règlement administratif de l'ITFE, permettant de répondre favorablement au point 29.2 du RI de la Ligue, mais aussi à certains indicateurs QUALIOPI. Ce règlement administratif précisera, entre autres :

- Le rôle général et les missions de l'ITFE
- Le fonctionnement global de l'ITFE
- Les ressources internes : fonctions, rôles, missions...
- Le lien avec les Comités et les CTF

➔ Une proposition de modification statutaire à la prochaine Assemblée Générale de Ligue doit s'envisager

Rappel qu'une démarche de certification qualité (QUALIOPI) de l'organisme de formation est en cours et que le pilotage de l'instance est essentiel dans le fonctionnement.

La composition du comité de pilotage est de la compétence du conseil d'administration.

Propositions de désigner : 3 membres du CA et 2 représentants de comités en association des professionnels listés.

La désignation des membres, après appel à candidatures, est de la compétence du bureau directeur comme pour le fonctionnement des commissions ou groupe de travail sur propositions du président de la commission ou du responsable du groupe de travail.

La composition du comité directeur de l'ITFE est soumise à validation

Adopté à l'unanimité

L'appel à candidatures est ouvert ce jour à adresser au Président de la ligue et au secrétaire général.

5. Convention d'occupation des locaux GEOCC

L'objet de la présente convention consiste à permettre au Groupement d'Employeurs Occitanie de Handball de bénéficier des locaux et des outils de la Ligue à l'occasion de son développement.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, prorogeable par tacite reconduction. Elle ne peut être dénoncée que par lettre recommandée avec accusé réception faisant suite à une décision du Conseil d'administration. Un préavis de 6 mois doit alors être respecté.

La facturation, pour un montant annuel de 2 000€, couvre les frais de gestion administratifs et de structure. Cette base de facturation peut être modifiée par avenant.

Les frais administratifs et comptables correspondent notamment :

- aux factures d'électricité
- aux charges de copropriété y compris le nettoyage des locaux, les taxes d'ordures ménagères
- à l'assurance des locaux
- à la mise à disposition de copieurs, d'écran interactif, d'internet, de la téléphonie fixe et de la machine à affranchir
- aux frais de photocopie et d'affranchissement.

Cf. Le projet de convention en annexe.

Cette convention d'occupation des locaux est soumise à la validation du Conseil d'Administration. Ne participe pas au vote S. UHMANN, Président du GEOCC, A. ESCOUROU, membre du bureau et M. BOUTINES, trésorier GEOCC.

Validation à l'unanimité.

6. Point d'information financier et mesures d'accompagnement.

JP. CLOT intervient sur les points suivants :

- avoir sur le coût de la licence qui est déterminé à hauteur de 152 000 euros et qui représente 30% du coût la facturation des licences hors fonds emploi et dont le principe avait été acté lors du C.A du 15/12/2020 ;
- intégrer dans la préparation budgétaire le vote précédent sur le report des engagements d'équipe qui se soldera par un produit nul sur l'année budgétaire 2021 pour un montant de 86 000 €

La Ligue communiquera auprès des clubs après l'arrêté des comptes. Il faudra être clair et simple dans la présentation à l'appui de l'envoi de la pièce comptable.

C. ESCAFRE BELEGARDE, trésorière générale, fait un point sur l'état des paiements des clubs :

- 110 clubs à jour des 3 tiers représentant **55 % des clubs sont à jour du paiement des licences** dont 71 clubs créditeurs (71 042 €) qui n'ont pas appliqué la régularisation de la facture faite en novembre au réel des licences en cours. Un remboursement des comptes créditeurs sera réalisé.
- 61 clubs à jour des deux 1^{er} tiers
- 29 clubs non à jour pour un montant de **169 907 €**

7. Divers.

TQO : Intervention de M. BOUTINES qui adresse ses félicitations concernant la qualification de l'équipe de France pour les J.O. En présence de JP. MOUNIER responsable de cette mission remercie l'engagement de l'équipe de bénévoles qui a assuré dans un cadre contraint dans le respect d'un protocole.

A la suite de l'intervention de Colosse aux pieds d'argile auprès des élus et salariés sur une séance de sensibilisation du plan fédéral de lutte contre toutes les formes de violences, les présidents de comité vont être approchés par M. BOUTINES pour établir un calendrier de réunion avec les présidents de clubs et l'association. T. BROUSSES sera l'interlocuteur en charge de ce dossier.

JP. MOUNIER, Président du comité du Gard que la date de la première visioconférence avec les présidents de clubs est fixée au 21 avril 2021.

Retour de Y. BOUYSONNIE, Président de la commission territoriale de discipline, sur la décision d'appel fédérale sur dossier de bizutage.

Fin de la séance à 20h45

Michaël BOUTINES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical stroke through it and a horizontal stroke extending to the right.

Président

Thierry BROUSSES

A handwritten signature in blue ink, featuring a long horizontal stroke with a small loop in the middle and a vertical stroke on the right side.

Secrétaire Général